

Le 20 juin 2017

Les fonds indiciels actions enregistrent la performance la plus élevée

La performance annuelle des OPC non monétaires progresse pour le 5^e mois consécutif et atteint 8,7% en avril 2017 (+0,6 point par rapport au mois précédent). Cette progression concerne toutes les catégories de fonds à l'exception des fonds obligataires. En particulier, les fonds indiciels actions enregistrent la performance annuelle la plus élevée depuis décembre dernier (de l'ordre de +20% en moyenne au cours des trois derniers mois).

La performance annuelle des fonds monétaires poursuit sa baisse (-0,04% sur avril).

Performance annuelle des OPC par catégorie (a)

(en pourcentage, encours en milliards d'euros)

	2014	2015	2016	mars-17	avr.-17	encours avr-17
FONDS NON MONÉTAIRES	5,4	5,1	3,0	8,1	8,7	1 165
Fonds actions	6,9	10,0	3,6	16,8	17,9	332
<i>dont fonds indiciels (b)</i>	10,0	5,7	5,6	21,1	21,0	63
Fonds obligations	5,1	0,9	2,7	1,6	1,6	271
Fonds diversifiés	5,4	3,0	2,6	6,3	6,7	351
Fonds autres (c)	3,4	6,5	3,1	6,8	7,7	212
<i>dont fonds d'épargne salariale</i>	3,4	6,9	3,6	9,0	10,0	124
FONDS MONÉTAIRES	0,37	0,18	0,02	-0,02	-0,04	370

Source : Banque de France

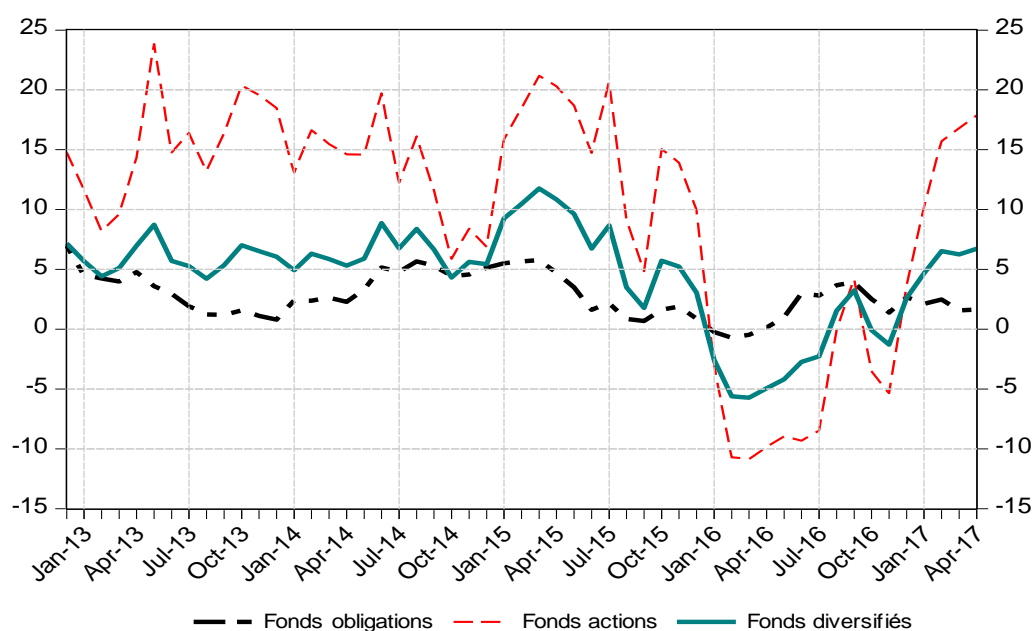
(a) Performance annuelle nette des frais de gestion mais avant déduction des éventuels frais d'entrée et de sortie (cf. méthodologie).

(b) Les fonds indiciels sont aussi nommés ETF (Exchange Trade Fund)

(c) Fonds à formule, fonds de capital investissement, « hedge funds » et fonds d'épargne salariale

Performance annuelle des OPC actions, obligations et diversifiés

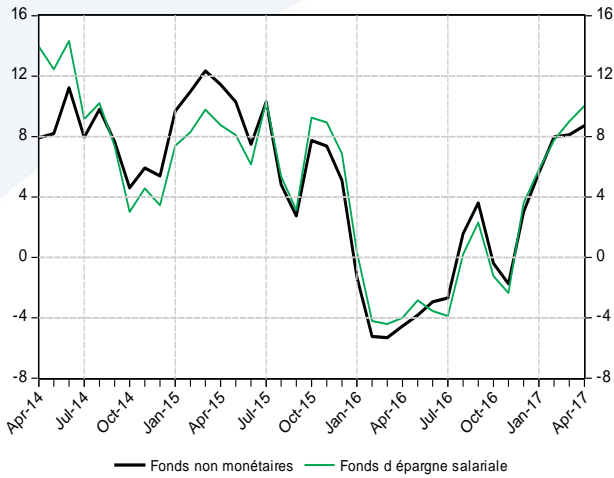
En pourcentage



¹ OPC : Organismes de placement collectif

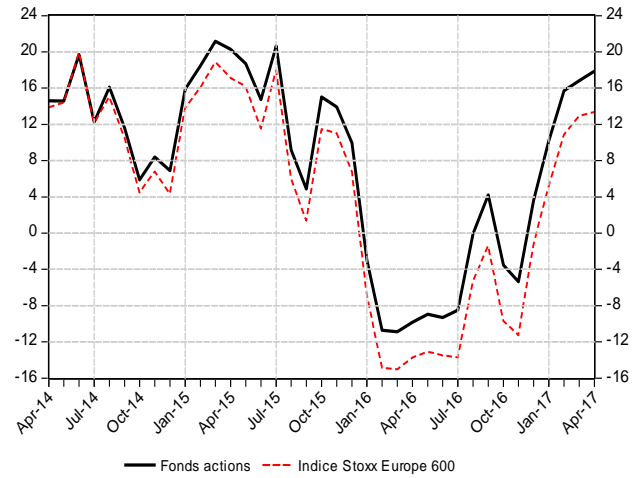
Performance des fonds non monétaires et fonds d'épargne salariale (a)

En pourcentage



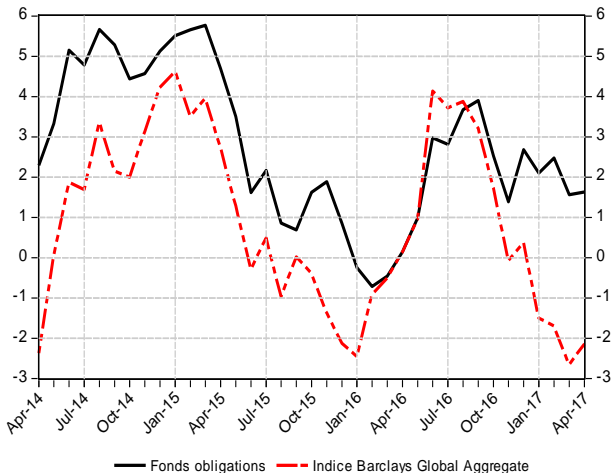
Performance des fonds actions (a)

En pourcentage



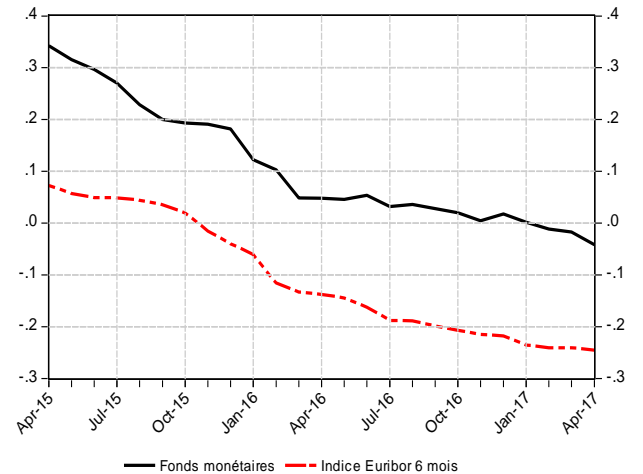
Performance des fonds obligations (a)

En pourcentage



Performance des fonds monétaires (a)

En pourcentage



Source : Banque de France, Barclays

(a) Performance annuelle nette des frais de gestion mais avant déduction des éventuels frais d'entrée et de sortie (cf. méthodologie).

Complément

Les catégories de fonds présentées sous revue sont issues de la nomenclature définie par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). La classification d'un fonds est déterminée en fonction de son exposition réelle aux risques dont le calcul et les seuils sont définis par les instructions AMF n° 2011-19, 2011-20 et 2011-21.

L'indice Stoxx Europe 600 est constitué de 600 entreprises résidentes dans 18 pays européens.

L'indice Barclays est constitué d'obligations souveraines et quasi souveraines ainsi que d'obligations d'entreprises et de titres adossés à des actifs. Il couvre des émissions libellées en 24 devises sur des marchés développés et émergents. L'échéance résiduelle est supérieure à un an et les titres sont notés « investment grade ».